

fiche 03 - concevoir sa terrasse

étape 0 : pertinence du projet

Avant d'implanter un établissement de restauration plusieurs questions clés doivent être posées dès le départ :

Le site choisi est-il adapté à l'accueil de la clientèle ? Dispose-t-il d'un espace suffisant pour aménager des places de stationnement sans dénaturer l'environnement ? Est-il possible de créer des cheminement piétons sécurisés et accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ?

L'environnement immédiat permet-il l'installation d'une terrasse sans entraver la circulation actuelle ou future, notamment les accès pour les services d'urgence ?

Toute étude de marché est à compléter par une analyse précise des caractéristiques du site : accessibilité, attractivité, exposition au soleil et au vent, contraintes réglementaires et urbanistiques.

**FICHE
13**

Pour accompagner cette étape, la fiche n° 13 détaille les préconisations en matière de stationnement et de réglementation PMR.

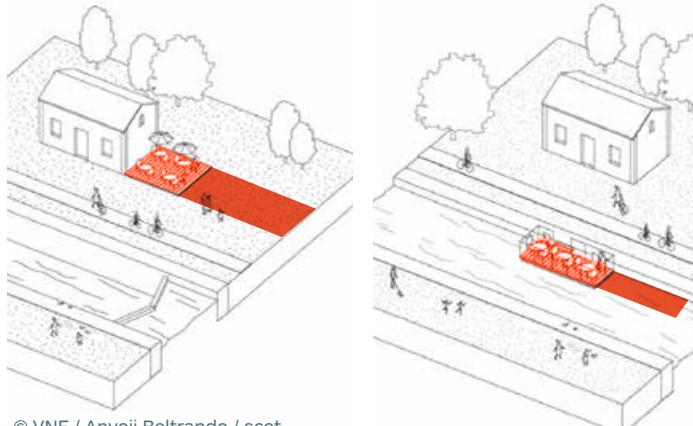
étape 1 : définir une implantation

La première étape de la mise en place d'une terrasse consiste à en déterminer l'implantation optimale. Ce choix doit prendre en compte plusieurs facteurs : le contexte historique et la valeur patrimoniale du bâtiment accueillant l'activité, les usages, la topographie du terrain, l'orientation et les contraintes climatiques, le contexte paysager ainsi que les vues à mettre en valeur. Il est également essentiel de définir clairement l'usage prévu de la terrasse et sa saisonnalité. Ces éléments orientent le choix vers une installation réversible pour une utilisation ponctuelle, saisonnière ou permanente (pour une utilisation à l'année). Dans le cas d'une installation pérenne, la décision est à réfléchir de manière approfondie car il est souvent préférable d'installer une version temporaire la première année, afin de tester l'emplacement en conditions réelles. Cela permet d'ajuster le projet avant de s'engager dans un aménagement définitif, généralement plus coûteux.

**FICHE
04**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°04 détaille pas à pas les différentes possibilités d'implantation selon les cas de figure dans lesquels s'inscrit le projet.

étape 2 : quelle taille pour sa terrasse ?



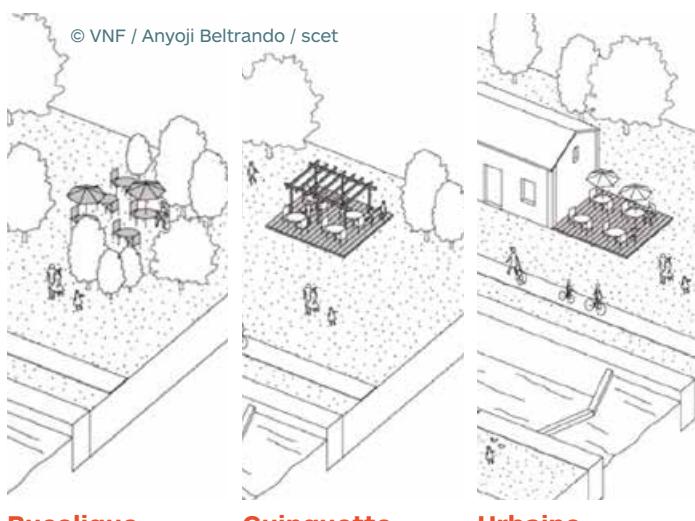
© VNF / Anyoji Beltrando / scet

étape 3 : quelle ambiance pour sa terrasse ?

Définir une ambiance permet d'apporter une ligne directrice à l'aménagement de la terrasse et de faciliter le choix des matériaux et du mobilier. Trois ambiances ont été identifiées pour les terrasses situées en bord du canal.

**FICHE
05**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°05 propose une méthode pour évaluer au mieux l'emprise nécessaire à la terrasse.



**FICHE
05**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°05 propose un moodboard pour chaque ambiance, afin d'identifier quelles ambiances sont les mieux adaptées à chaque type de lieu.

étape 4 : choisir les teintes et les matériaux

Le choix d'une ambiance permet de s'orienter vers un certain type de matériaux et de teintes, et ainsi de maintenir une harmonie dans l'aménagement de la terrasse. Une fois la palette de couleurs définie et les matériaux sélectionnés, il est recommandé de s'y tenir afin d'éviter une trop grande diversité. Limiter ses choix à deux ou trois couleurs et matériaux permet de structurer la réflexion et de faciliter les recherches auprès des fournisseurs.

FICHE
06

Pour accompagner cette étape, la fiche n°06 sur les teintes et matériaux offre des repères concrets pour faire des choix cohérents avec l'ambiance retenue et le contexte d'implantation.

étape 7 : végétaliser et clôturer

Pour renforcer une ambiance, créer une atmosphère plus intime ou encore délimiter les espaces selon les usages, notamment dans un lieu très fréquenté où plusieurs flux cohabitent, il est possible de clôturer ou de végétaliser les abords de la terrasse pour en délimiter l'emprise. La végétation prévue dans le cadre du projet est à penser non pas comme un objet et une fonction en soi, mais comme une partie de la composition générale du lieu, en s'appuyant sur la végétation et le bâti existants.

Il est toutefois essentiel de bien se renseigner sur la réglementation applicable au site, en particulier en zone inondable, où la plantation d'arbres ou la pose de clôture peuvent être soumises à restrictions.

FICHE
09

Pour accompagner cette étape, la fiche n°09 explore les différentes solutions de végétalisation et de clôture.

étape 5 : choisir son mobilier

La réalisation d'un moodboard permet de rechercher des inspirations de mobilier en lien avec l'ambiance choisie et la palette de couleurs définie précédemment. Une fois le style de mobilier identifié, il convient de se tourner vers des fournisseurs proposant des références adaptées.

La réflexion sur les matériaux porte sur le mobilier de restaurant, les structures d'ombrage ainsi que sur le revêtement de sol, d'un point de vue esthétique, mais aussi en termes de compatibilité avec un accueil PMR.

FICHE
07

Pour accompagner cette étape, la fiche n°07 propose des repères pour identifier le style de mobilier le plus adapté à l'ambiance choisie.

étape 6 : quel ombrage?

En fonction de l'orientation de la terrasse et de la présence ou non de végétation existante offrant un ombrage naturel, la terrasse sera plus ou moins exposée au soleil. L'ombrage procuré par des éléments existants (bâti et végétation) est à privilégier dès la conception de l'implantation de la terrasse.

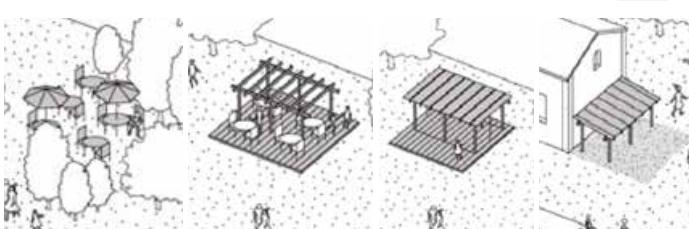
Dans le cas contraire le choix d'un dispositif d'ombrage constitue donc l'une des dernières étapes essentielles pour garantir un usage confortable de la terrasse.

Pour orienter ce choix vers la solution la plus adaptée au site, il convient de prendre en compte plusieurs contraintes :

La résistance au vent, l'emprise au sol nécessaire pour l'ancrage (pieds ou bases volumineuses), ainsi que la réversibilité du système d'ombrage.

FICHE
08

Pour accompagner cette étape, la fiche n°08 présente les principales solutions d'ombrage adaptées aux configurations de terrasse en espace public.



étape 8 : éclairage et enseigne pour sa terrasse

L'éclairage de la terrasse constitue une étape optionnelle, à envisager en fonction de l'usage prévu et de l'ambiance lumineuse existante. En l'absence d'éclairage public ou pour créer une ambiance particulière, un éclairage adapté peut sublimer l'aménagement tout en améliorant le confort d'utilisation en soirée. En ce qui concerne les enseignes, elles représentent un élément de communication essentiel pour les restaurateurs. À ce titre, celles envisagées sur les façades font l'objet d'autorisations spécifiques auprès de la commune et des services instructeurs.

FICHE
10

FICHE
11

Pour accompagner cette étape, les fiches n°10 et 11 présentent les différents types d'éclairage et d'enseignes adaptés aux abords du canal du Midi..

étape 9 : dessiner et projeter son projet

Afin de pouvoir concevoir son aménagement et communiquer efficacement avec les différentes instances, il est essentiel de poser ses idées sur papier.

La réalisation d'un plan à l'échelle, même sommaire, permet de visualiser la terrasse, d'y spatialiser les éléments de mobilier dans le périmètre identifié et de faciliter la quantification des matériaux : nombre et dimensions des tables, nombre de chaises, bancs ou fauteuils, dispositifs d'ombrage (dimensions des voiles, emprise des parasols), clôture (linéaire de clôture ou surface végétalisée en m²). Le contexte doit également figurer sur les plans afin d'apprécier l'intégration du projet.

Pour mieux se projeter, il est également possible de matérialiser sur place l'emprise de la terrasse de manière simple : traçage au sol à l'aide d'une bombe de marquage, pose de piquets, ficelles ou repères temporaires. Cet exercice in situ est un excellent moyen de prendre pleinement conscience de l'espace disponible, du contexte paysager (végétation, ensoleillement, vent, covisibilité, vues) et d'affiner son aménagement.

FICHE
14

Pour accompagner cette étape, la fiche n°14 détaille les pièces écrites et graphiques à réaliser pour présenter clairement son projet.